

МІНІСТЕРСТВО ОСВІТИ І НАУКИ УКРАЇНИ

КИЇВСЬКИЙ НАЦІОНАЛЬНИЙ ЛІНГВІСТИЧНИЙ УНІВЕРСИТЕТ

Факультет романської філології і перекладу

Кафедра іспанської та французької філології

Курсова робота з лінгвістики

**на тему: «АНГЛОМОВНІ ЗАПОЗИЧЕННЯ У ФРАНЦУЗЬКІЙ МОВІ
XVIII СТОЛІТТЯ»**

Допущено до захисту
« ___ » _____ 2023 року

Студентки групи МЛф 06-19
факультету романської філології
і перекладу
денної форми навчання,
освітньо-професійної програми
Французька мова і література, друга
іноземна мова, переклад _____
за спеціальністю 035 Філологія
Мурашової Марії Олександрівни

Завідувач кафедри
іспанської та французької
філології

(підпис) **Залєснова О. В.**
(ПІБ)

Науковий керівник:
Кандидат філологічних наук, доцент
кафедри іспанської та французької
філології
Кромбет Ольга Володимирівна
(науковий ступінь, вчене звання, ПІБ)

Чотирибальна шкала _____
Кількість балів _____
Оцінка ЄКТС _____

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA SCIENCE DE L'UKRAINE
UNIVERSITÉ NATIONALE LINGUISTIQUE DE KYIV

Faculté de philologie romane et de traduction

Département de philologie espagnole et française

Mémoire de recherche

sur le sujet: « EMPRUNTS ANGLAIS EN FRANÇAIS DU XVIII^e SIÈCLE »

Admis à soutenir

« _____ » _____ 2023

Par l'étudiant(e) du groupe MLf 06-19
de la faculté de philologie romane
et de traduction
du programme de formation professionnelle
Langue et littérature française, langue
seconde, traduction
spécialité 035 Philologie
Mourachova Marie

*Chef du département de
philologie espagnole et française*

_____ Zalesnova O. V.
(signature) (nom, prénom)

Directeur de recherche:
Candidate ès sciences philologiques,
maître de conférences
Krombet Olga
(grade, titre universitaire, nom, prénom)

Note _____

Quantité de points _____

Note ECTS _____

АНОТАЦІЯ

Англійська мова завжди мала значний вплив на інші мови, зокрема й на французьку. Між Францією та Англією відносини були складними та напруженими через такі події, як війна спадкоємства іспанського трону та війна Семиліття. Незважаючи на ці напруження, культурні взаємодії між країнами продовжувалися, створюючи унікальні літературні та художні рухи. Одним з найвизначніших був рух Просвітництва, що народився у Франції в 1720-х роках та поширився в Англії. У цьому русі висувалися ідеї про віру в розум та науку, критика релігії та авторитету, а також пропагувались освіта, терпимість та свобода. Крім того, тема також розглядає політичну мовну політику Франції у XVIII столітті, спрямовану на підтримку та захист французької мови та культури через регулювання мови та освітні політики.

Курсова робота складається зі вступу, трьох розділів, висновків до кожного розділу, загальних висновків, списку джерел, використаних під час дослідження. У першому розділі було розглянуто теоретичні засади поняття запозичення, класифікація запозичень та наслідки процесу запозичень у мовах загалом. У другому розділі було розглянуто відносини між Англією та Францією у XVIII столітті, а також продемонстровано запозичення, які виникли під впливом політичних, економічних та культурних їх відносин. Третій розділ присвячено практичному дослідженню англіцизмів у французькій мові, зокрема, як вони продемонстровані у літературних творах та словниках, а також результатам їх впливу загалом на французьку мову. У висновках підводяться підсумки виконаної роботи. У списку використаної літератури налічуються джерела, на основі яких було здійснене дослідження.

Ключові слова: запозичення, англіцизми, XVIII століття, франко-англійські відносини, мовна політика

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
CHAPITRE 1. FONDEMENTS THÉORIQUES DES ÉTUDES DES EMPRUNTS	5
1.1 Notion d'emprunt	5
1.2 Classifications des emprunts	9
1.3 Conséquences positives et négatives du processus d'emprunt	12
Conclusion du chapitre 1	13
CHAPITRE 2. CONTEXTE HISTORIQUE, POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DU XVIII ^e SIÈCLE	15
2.1 Relations politiques entre la France et l'Angleterre au XVIII ^e siècle	15
2.2 Relations économiques entre la France et l'Angleterre au XVIII ^e siècle	16
2.3 Relations culturelles entre la France et l'Angleterre au XVIII ^e siècle	18
2.4 Politique linguistique en France au XVIII ^e siècle	20
Conclusion du chapitre 2	22
CHAPITRE 3. EMPRUNTS ANGLAIS EN FRANÇAIS DU XVIII ^e SIÈCLE	24
3.1 Rôle des anglicismes en français du XVIII ^e siècle	24
3.2 Emprunts anglais dans les dictionnaires français du XVIII ^e siècle	25
3.3 Anglicismes dans les œuvres françaises du XVIII ^e siècle	27
Conclusion du chapitre 3	31
CONCLUSION GÉNÉRALE	33
BIBLIOGRAPHIE	35
DICTIONNAIRES	37
SOURCES D'ILLUSTRATIONS	38

INTRODUCTION

L'anglais est une source importante d'emprunts pour d'autres langues depuis longtemps. Cela s'applique particulièrement par le fait que la langue française était l'une des principales langues d'Europe au XVIIIe siècle et a eu un impact significatif sur le développement culturel et scientifique du monde. Malgré les relations tendues entre la France et l'Angleterre, les interactions culturelles entre les deux pays avaient lieu, contribuant à la création de mouvements littéraires et artistiques exceptionnels, comme le mouvement des Lumières, né en France dans les années 1720 et gagné l'Angleterre. Le français était la langue de la diplomatie et a été utilisé pour conclure un certain nombre de traités internationaux. Toujours à cette époque, on assiste à une tendance de créer un équivalent français des mots anglais, ce qui conduit à l'enrichissement de la langue française et à l'augmentation du nombre d'emprunts à la langue anglaise. Bien que la politique linguistique politique de la France au XVIIIe siècle vise à soutenir et à protéger la langue et la culture françaises par la réglementation linguistique et les politiques éducatives, le français de cette époque compte une quantité considérable d'emprunts à l'anglais.

L'actualité du thème de la présente recherche est conditionnée par un intérêt pertinent des linguistes à la notion d'emprunt dans la linguistique contemporaine et à l'enrichissement de la langue grâce aux emprunts, notamment à l'anglais. Mais nous sommes d'avis qu'il est encore possible de trouver des termes intéressants qui ont changé de sens au fil du temps, ainsi que d'étudier les raisons de leur adaptation dans la langue française pour comprendre comment ces emprunts influencent la langue en général.

L'objet de la recherche porte sur les emprunts anglais dans la langue française du XVIIIe siècle.

L'objectif est d'étudier l'influence des emprunts anglais sur la langue française au XVIIIe siècle

Pour résoudre l'objectif fixé, nous définissons **les tâches suivantes** :

- définir la notion « emprunt », en précisant leurs traits caractéristiques ;
- étudier les types d'emprunts ;

- présenter la classifications des emprunts ;
- exposer les relations politiques, économiques et culturelles entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle ;
- analyser la politique linguistique de la France à cette époque ;
- trouver des emprunts dans plusieurs œuvres françaises du XVIIIe siècle ;
- comprendre le rôle des anglicismes dans l'enrichissement du vocabulaire du français du XVIIIe siècle.

L'application de ces méthodes de recherche peut aider à comprendre exactement quels mots et expressions ont été empruntés à l'anglais au français, dans quels domaines de la vie ces emprunts étaient les plus courants, quels changements ont eu lieu en français sous l'influence de l'anglais et d'autres questions liées à l'influence de la langue anglaise sur le français au XVIIIe siècle.

Le matériel de recherche sont des œuvres telles que « Les Lettres persanes » de Montesquieu, « Liaisons dangereuses » de Choderlos de Laclos et « Lettres persanes » de Montesquieu. Aussi, 2 dictionnaires ont servi de matériel de recherche, à savoir « Dictionnaire critique de la langue française » et « Dictionnaire de l'Académie française ».

L'importance pratique des résultats de la recherche se manifeste dans la compréhension comment et pourquoi des mots anglais ont été empruntés au français à cette époque. Cela peut aider à mieux comprendre l'interaction entre les langues et les cultures.

Les résultats de la recherche peuvent être appliqués en pratique dans le développement de meilleures approches de l'étude des langues et de leur évolution, ainsi que pour mieux comprendre les processus d'emprunt et d'adaptation d'autres langues dans la langue française.

La structure du travail : l'introduction, les trois chapitres avec les conclusions, la conclusion générale, la bibliographie, les dictionnaires et les sources d'illustrations.

CHAPITRE 1.

FONDEMENTS THÉORIQUES DES ÉTUDES DES EMPRUNTS

1.1 Notion d'emprunt

Les emprunts pénètrent dans la langue emprunteuse de manières différentes. Tout d'abord, ils peuvent être introduits par le biais des contacts directs entre les locuteurs de deux langues. Par exemple, les emprunts entre l'anglais et le français se sont multipliés avec l'essor du commerce et des échanges culturels entre la Grande-Bretagne et la France au XVIII^e siècle.

Deuxièmement, les emprunts peuvent être également introduits dans la langue emprunteuse à l'aide de la traduction, où les traducteurs cherchent à rendre des termes étrangers en utilisant des équivalents dans la langue cible. « Il est évident que l'emprunt est le résultat d'interférences entre deux langues et qu'il n'y a donc emprunt que dans la mesure où deux langues sont en contact à travers un nombre plus ou moins élevé de locuteurs, bilingues à des degrés divers. Plus les contacts sont nombreux, plus les risques d'interférence sont virtuellement grands, et plus on verra, en théorie, les emprunts se multiplier » [18, p. 26].

De plus, les emprunts peuvent également se faire grâce à l'immigration, où les locuteurs de la langue d'origine apportent avec eux leur propre langue et leur propre culture. Selon G. Walter « le dictionnaire français de 35 000 mots contient 4 200 mots d'origine étrangère » [25, p. 26].

Les emprunts peuvent prendre différentes formes en fonction de la langue d'origine et de la langue d'emprunt. Les emprunts phonétiques peuvent fournir des informations sur la prononciation de la langue d'origine à l'époque où ils ont été empruntés. « Les emprunts d'une langue à une autre, lorsque leur date est connue, donnent des informations sur la prononciation de la langue d'origine à l'époque où ils ont eu lieu » [15, p. 189]. Par exemple, les emprunts peuvent être phonétiques, ce qui signifie que le mot est prononcé de la même manière dans les deux langues, comme *pizza* en italien et en français. Aussi, certaines voyelles dans les mots d'emprunt ne se sont adaptées qu'au fil du temps. « La

vélarisation de certains /a/ résulté de leur allongement, lui-même conséquence de l'amuïssement d'un -s- implosif (*pâte*), de la dénasalisation de /ã/ (*flamme*), de la réduction d'un hiatus (*âge*), de la simplification d'un -rr- (*barre*), de certains emprunts, de certains faits d'analogie, de certains environnements consonantiques de /wa/. Elle n'est guère mentionnée avant le XVIIIe s., les grammairiens anciens étant plus sensibles à la longueur qu'au timbre des voyelles » [15, p. 210].

Les emprunts peuvent également être graphiques, ce qui signifie que le mot est écrit de la même manière dans les deux langues, comme *sandwich* en anglais et en français.

Aussi, les emprunts peuvent être sémantiques, ce qui signifie que le sens du mot dans la langue d'emprunt est différent de celui dans la langue d'origine, comme le mot *bar* qui signifie un lieu où l'on peut boire un verre en anglais et une unité de pression en physique. « Les emprunts, particulièrement les **emprunts intégraux**, présentent souvent des particularités orthographiques, grammaticales et phonétiques étant donné que les emprunts sont issus de langues et de systèmes d'écriture très diversifiés (anglais, arabe, hébreu, chinois, japonais, italien, grec, etc.), il n'existe pas de méthode rigoureuse expliquant comment écrire ou même prononcer les emprunts en français. En tenant compte de l'ancienneté et de la viabilité des graphies et des prononciations, il est toutefois possible d'établir des règles générales d'adaptation pour les emprunts qui sont jugés acceptables » [14, p. 48].

L'emprunt de mots et d'expressions étrangers est une pratique courante dans toutes les langues du monde, mais leur intégration dans la langue d'accueil ne se fait pas toujours de manière homogène. « Lorsqu'un mot ou une expression est emprunté à une autre langue, s'il est adapté à la langue d'accueil, il subit trois grandes étapes : pénétration, assimilation et acceptation. La pénétration représente le processus de transition des termes empruntés vers la langue cible, qui est influencé par les facteurs sociolinguistiques du pays. L'assimilation, quant à elle, consiste en l'adaptation phonétique, graphique et morphologique du vocabulaire étranger sélectionné, tandis que l'étape d'acceptation implique l'adaptation sémantique des mots étrangers » [2, p. 4].

Les emprunts peuvent avoir un impact sur la langue d'emprunt de différentes manières. Par exemple, les emprunts peuvent enrichir le vocabulaire de la langue emprunteuse et permettre aux locuteurs d'exprimer des idées et des concepts qui n'existent pas dans leur propre langue. Cependant, les emprunts peuvent également avoir un impact sur la grammaire et la structure de la langue cible, car les nouveaux mots peuvent nécessiter de nouvelles règles grammaticales pour s'intégrer dans la langue.

Au fil des années, de nombreux linguistes ont mené des recherches sur les emprunts linguistiques, en examinant comment les langues empruntent des mots, comment ces mots sont adaptés à la langue d'accueil, et comment cela influe sur la langue emprunteuse elle-même.

Plusieurs linguistes français ont également contribué aux recherches sur les emprunts linguistiques. Parmi eux, on peut citer Jean Pruvost, spécialiste de la lexicologie et de la lexicographie, qui a étudié l'histoire et l'évolution du vocabulaire emprunté dans la langue française. « Depuis une dizaine d'années, Pruvost s'est montré avant tout spécialiste de l'histoire de la dictionnaire plus que de l'histoire de la lexicographie, s'intéressant à la vie des dictionnaires comme on s'intéresse aussi en histoire littéraire à la vie littéraire plutôt qu'à l'histoire de la critique littéraire » [27, p. 201]. Il a souligné l'importance des contacts avec les langues voisines pour développer le vocabulaire français, en particulier à travers les emprunts lexicaux, et il a examiné comment ces emprunts ont été intégrés dans la langue française au fil du temps.

Un autre linguiste français fameux est Claude Hagège qui a travaillé les emprunts, en se concentrant sur l'impact de l'emprunt sur la structure grammaticale de la langue française. Il a souligné comment les emprunts ont entraîné des changements dans la morphologie et la syntaxe du français, en particulier à travers l'influence de l'anglais sur la langue française contemporaine. Dans l'une des interviews, il note un fait intéressant, en soulignant le rôle indispensable de l'anglais : « sur un lexique de 60 000 mots, le nombre de mots anglo-américains est maintenant d'environ 1 500, soit 2,5 % du vocabulaire. Si les mots anglo-américains nous paraissent plus nombreux, c'est tout simplement parce qu'ils sont si largement utilisés » [21, p. 2].

Enfin, Dominique Lagorgette, spécialiste de la linguistique contrastive, a étudié l'influence de l'anglais sur le vocabulaire français contemporain, en examinant comment les emprunts ont été adaptés et utilisés dans le français parlé et écrit.

En fin de compte, les emprunts sont une partie inévitable de l'évolution de toutes les langues et peuvent être considérés comme un signe de l'accès d'une langue aux autres cultures et réalités. Toutefois, il est important de maintenir un équilibre entre les emprunts et les traditions linguistiques propres afin de préserver le caractère unique et l'identité de chaque langue.

1.2 Classifications des emprunts

La classification des emprunts peut être basée sur plusieurs critères tels que la langue d'origine, la période d'emprunt, le domaine de spécialité ou encore la fréquence d'utilisation.

En ce qui concerne la langue d'origine, on peut classer les emprunts selon la langue d'où ils proviennent. Il faut rappeler que « toutes les langues romanes sont les langues-sœurs d'après leur origine. Elles ont une source commune – la langue-mère, c'est la langue latine » [23, p. 5]. Parfois, l'origine de l'emprunt n'est pas toujours clair et facile à déterminer. D'après Le Robert, par exemple, le mot « *magazine* est un mot emprunté à l'anglais qui l'a emprunté au français *magasin* » [9, p. 26]. Presque toutes les langues dans le monde empruntent les mots et les expressions, mais certaines langues sont plus actives que d'autres. En raison de leur diffusion mondiale, l'anglais, le français et l'espagnol sont actuellement les langues qui empruntent le plus de termes à d'autres langues.

Dans la linguistique française on distingue tout d'abord les emprunts pris *au latin* et *au grec* et après les emprunts *aux autres langues*. Le français ne considère pas le latin comme langue étrangère. C'est pourquoi, les emprunts au latin et à l'ancien grec dans leur forme latinisée portent le nom de « formations savantes » (ou tout simplement des

emprunts), tandis que les emprunts aux autres langues sont connus sous le nom des « emprunts aux langues étrangères » [16, p. 143].

L'un des traits caractéristique pour la classification des emprunts est une période historique, c'est-à-dire l'époque selon laquelle les emprunts ont été introduits dans la langue emprunteuse. Par exemple, dans la langue française, nous pouvons observer les emprunts médiévaux, les emprunts à l'époque de la Renaissance, les emprunts du XVIII^e siècle, etc. Dans notre mémoire de recherche nous étudions notamment les emprunts entre 1700 et 1800.

En ce qui concerne le domaine de spécialité, on peut classer les emprunts selon le domaine d'où ils proviennent ou le domaine dans lequel ils sont utilisés. Par exemple, en français, on peut distinguer les emprunts *militaires*, les emprunts *juridiques*, les emprunts *médicaux*, les emprunts *informatiques*, etc.

Enfin, concernant la fréquence d'utilisation, on peut classer les emprunts selon leur degré d'usage dans la langue emprunteuse. Par exemple, en français, on peut distinguer les emprunts *courants*, les emprunts *rare*s, les emprunts *obso*lètes, etc.

Il est important de noter que ces différentes classifications peuvent se combiner et que le même emprunt peut appartenir à plusieurs catégories en même temps. Par exemple, en français, le mot *déjà* est un emprunt latin, introduit depuis longtemps dans la langue française, utilisé couramment dans la langue courante et dans de différents domaines de spécialité [20, p. 14].

Quand on parle des emprunts, on fait souvent référence aux seuls emprunts lexicaux, lorsque quelqu'un a recours aux mots étrangers pour les intégrer dans sa propre langue. Il existe trois classifications de ces emprunts. L'emprunt peut être direct et indirect selon qu'il se fait directement d'une langue étrangère ou par l'intermédiaire d'une autre langue. Le calque est un procédé qui exige la traduction littérale d'une expression figée à partir d'une autre langue avec plus ou moins de fidélité au patron d'origine. Il est à noter que « les notions d'emprunt et de traduction littérale sont des facteurs constants, mais les divers points de vue sur la nature précise du calque sont parfois contradictoires » [16, p. 3].

Enfin, il y a l'**emprunt sémantique** : quand un sens d'origine étrangère est ajouté à un mot de la langue d'arrivée [15, p. 67].

En ce qui concerne la phonétique, on peut distinguer **les emprunts phonétiques**, qui sont des mots anglais prononcés selon les règles de prononciation anglaises, et **les emprunts phonologiques**, qui sont des mots anglais prononcés selon les règles de prononciation françaises.

Il faut mentionner l'**emprunt syntaxique** qui « consiste en la transposition, dans la langue emprunteuse, d'éléments d'une structure syntaxique étrangère. On peut, par exemple, reproduire une structure propre à l'anglais, mais avec des mots français » [24]. Citons un exemple : l'expression anglaise *week-end* est un emprunt sémantique en français ainsi que la structure de phrase anglaise *I am busy* est un emprunt syntactique en français.

Selon l'avis de l'expert G. Walter, tous les mots empruntés peuvent être subdivisés en quelques groupes dont le premier renferme « les emprunts qui sont translittérés strictement sans intermédiaire d'une langue en une autre en gardant leurs formes linguistique, phonétique et graphique. On peut citer tels termes techniques que : *buldozer*, *broker*, *dealer*. Il est à noter que le mot emprunté ne garde pas toujours sa première signification » [8, p. 3].

Le deuxième groupe contient de tels emprunts que la linguistique française appelle les « nouveaux dérivés » [8, p. 3]. Les mots dérivés sont empruntés à l'anglais, mais les mots de base utilisés pour créer ces nouveaux mots ne le sont pas.

Le troisième groupe concerne les mots qui ont acquis de nouvelles significations en français à partir des mots existants.

Le groupe numéro quatre englobe les emprunts désignés sous le terme de « traductions et calques », dans lesquels le français peut emprunter des termes d'origine grecque ou latine provenant d'autres langues [8, p. 4].

Il est important de noter que ces différentes classifications ne sont pas mutuellement exclusives et que les emprunts anglais en français peuvent appartenir à plusieurs catégories en même temps.

L'un des types d'emprunts lexicaux les plus intéressants mérite également d'être mentionné : il s'agit des emprunts **hybrides**. Parmi les formes d'emprunts les plus courantes, on trouve les emprunts hybrides, qui combinent des éléments en français et en langue étrangère avec une structure a priori française. « Cependant, lorsque deux éléments sont d'origine étrangère, il peut être difficile de déterminer si l'emprunt est considéré comme une œuvre française ou comme un emprunt étranger » [22, p. 5].

En résumé, on peut conclure que le classement des emprunts peut se faire selon plusieurs critères, comme la langue d'origine, la période d'emprunt, le domaine de spécialisation ou encore la fréquence d'utilisation. La langue d'origine est un critère important pour classer les emprunts, et presque toutes les langues du monde empruntent des mots et des phrases à d'autres langues, mais certaines langues sont plus actives que d'autres. Les emprunts peuvent également être classés par période historique, domaine de spécialisation, fréquence d'utilisation, phonétique et syntaxe.

1.3 Conséquences positives et négatives du processus d'emprunt

Comme résultat le processus d'emprunt peuvent avoir des conséquences positives ou négatives sur la langue d'accueil et sur la langue source.

D'un côté, l'emprunt peut enrichir la langue d'accueil en apportant de nouveaux termes et en permettant d'exprimer des concepts ou des idées qui n'existent pas dans la langue emprunteuse. Cela peut faciliter la communication et améliorer la compréhension des différents locuteurs. Par exemple, l'emprunt de termes scientifiques en français à partir du grec ancien ou du latin a permis à la langue française de développer son vocabulaire technique.

D'autre côté, l'emprunt peut entraîner une perte de la richesse lexicale de la langue emprunteuse en remplaçant des termes existants par des termes étrangers. Cela peut également affaiblir l'identité culturelle de la langue d'accueil en introduisant des éléments étrangers qui ne correspondent pas à sa propre culture. Par exemple, l'emprunt excessif

des termes anglais en français peut altérer l'identité culturelle française et diluer sa richesse lexicale.

Par ailleurs, le processus d'emprunt peut également avoir des conséquences sur la langue source. En effet, l'emprunt peut conduire à l'appauvrissement de la langue source en supprimant des termes qui sont remplacés par des termes étrangers. Par exemple, l'utilisation des termes étrangers dans le domaine de la gastronomie peut entraîner la perte de certains termes traditionnels de la cuisine locale.

Cependant, il est important de noter que tous les emprunts ne sont pas égaux en termes d'impact et de réception sociale. Certains emprunts sont largement acceptés et sont considérés comme une contribution positive à la langue d'accueil, tandis que d'autres peuvent être perçus comme un danger pour la langue et la culture locales.

Il convient également de souligner que le processus d'emprunt ne se limite pas aux termes et aux expressions, mais peut également inclure des éléments de syntaxe, de grammaire ou de phonétique. Par exemple, l'emprunt de la structure de phrase d'une langue à une autre peut modifier la façon dont la langue d'accueil est utilisée et perçue.

En outre, l'emprunt peut également influencer la façon dont les dictionnaires sont compilés et mis à jour. Les lexicographes doivent être attentifs aux emprunts, afin de pouvoir l'ajouter au dictionnaire de manière appropriée et de mettre à jour les définitions existantes en fonction de l'évolution de l'usage.

Par exemple, les emprunts récents tels que *selfie* ou *hashtag* peuvent ne pas figurer dans les dictionnaires les plus anciens, mais seront ajoutés aux éditions ultérieures en raison de leur popularité croissante.

Cependant, il est important de noter que tous les emprunts ne sont pas nécessairement ajoutés au dictionnaire. « Les emprunts sont intégrés dans la langue en tant qu'éléments isolés » [12, p. 76]. Les lexicographes doivent déterminer si un mot emprunté est suffisamment courant et utile pour justifier son introduction dans le dictionnaire. En fin de compte, l'influence des emprunts sur le volume du dictionnaire dépend de plusieurs facteurs, tels que la fréquence et l'utilité des emprunts, ainsi que la politique de compilation et de mise à jour du dictionnaire. Mais une chose est sûre :

l'emprunt est un phénomène linguistique important qui continue de façonner les langues à travers le monde, et qui a un impact direct sur la taille et la structure des dictionnaires.

Conclusion du chapitre 1

En conclusion, les emprunts sont des termes ou des expressions empruntés à une autre langue et intégrés dans une langue donnée. Ils sont utilisés dans de nombreux domaines, notamment dans les domaines techniques, scientifiques, artistiques et culturels. Les emprunts sont généralement classés en deux catégories principales : les emprunts intégraux et les emprunts adaptés. Les emprunts intégraux sont des termes ou des expressions importés dans leur forme originale sans modification majeure, tandis que les emprunts adaptés sont des termes ou des expressions modifiés pour s'adapter à la structure de la langue cible.

La classification des emprunts est importante car elle permet de mieux comprendre l'évolution et l'enrichissement des langues, ainsi que les interactions entre les différentes cultures et les langues. Les emprunts peuvent refléter les influences culturelles et les échanges commerciaux, scientifiques ou artistiques entre les pays et les communautés linguistiques.

Le processus d'emprunt est un phénomène naturel et inévitable dans l'évolution des langues. Les résultats de ce processus peuvent varier selon les contextes et les langues concernées. Cependant, il est clair que les emprunts peuvent enrichir et diversifier le vocabulaire d'une langue, en introduisant de nouveaux termes et expressions qui reflètent les échanges culturels, commerciaux et scientifiques entre les différentes communautés linguistiques.

En fin de compte, la présence d'emprunts dans une langue est un signe de l'ouverture et de la richesse culturelle et linguistique de cette langue. Les emprunts témoignent également de l'adaptation et de l'évolution des langues, et peuvent même contribuer à enrichir le vocabulaire et la diversité linguistique d'une langue donnée.

CHAPITRE 2.

CONTEXTE HISTORIQUE, POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL DU XVIII^e SIÈCLE

2.1 Relations politiques entre la France et l'Angleterre au XVIII^e siècle

Les relations politiques entre la France et l'Angleterre au XVIII^e siècle sont marquées par des périodes de coopération et de conflits. Les deux pays étaient des puissances européennes rivales, chacune cherchant à étendre son influence et à protéger ses intérêts économiques et territoriaux. Les événements politiques de cette période ont eu des conséquences importantes pour les deux pays et pour l'histoire européenne en général. La langue anglaise a exercé une influence considérable dès l'intérieur de ses frontières, grâce au développement du régime parlementaire, devenu un modèle pour l'Europe des Lumières. « Dans le cas de la France, c'est pendant la Révolution que des mots du champ sémantique de la politique se mettent en place : *speaker, comité, verdict, jury, shérif, pamphlet, meeting* » [11, p. 93]. L'utilisation de termes politiques anglais en français remonte aussi à la fin du XVIII^e siècle, avec l'adoption du mot *whig* pour désigner les membres d'un parti politique anglais qui s'opposait au pouvoir royal absolu. Ce terme a rapidement été suivi par l'emprunt de *tory*, qui désignait les membres d'un autre parti politique anglais qui soutenait le pouvoir royal absolu [11, p. 93].

Au début du XVIII^e siècle, la France et l'Angleterre connaissent une période d'une coopération relative. L'un des événements les plus significatifs dans les relations entre l'Angleterre et la France au XVIII^e siècle est la Guerre de Succession d'Espagne (1701-1714). Le début de la guerre est marqué par la rivalité entre l'Angleterre et la France, qui cherchent à étendre leur influence en Europe et dans les colonies. La guerre s'est terminée par la paix d'Utrecht en 1713, selon laquelle l'Angleterre a obtenu des avantages commerciaux en Espagne et dans les colonies espagnoles, ainsi que dans les territoires d'Amérique du Nord [1, p. 103]. Ce traité marque le passage des relations franco-britanniques d'une période de conflit à une période de coopération. Les deux pays ont commencé à coopérer pour maintenir la paix en Europe et protéger leurs intérêts

commerciaux. Cependant, cette période de coopération a été de courte durée. L'Angleterre n'a pas réellement gagné la guerre, mais a plutôt utilisé la diplomatie pour obtenir un avantage commercial.

En résumé, les deux pays étaient des puissances européennes rivales, et les événements politiques de cette période ont eu des conséquences pour les deux pays et pour l'histoire européenne en général, et la langue n'a pas fait exception. La langue anglaise a eu une influence sur la langue française en raison du développement du système parlementaire, qui est devenu un modèle pour l'Europe des Lumières.

2.2 Relations économiques entre la France et l'Angleterre au XVIII^e siècle

Les relations économiques entre la France et l'Angleterre au XVIII^e siècle ont été influencées par une combinaison de facteurs, notamment les différences économiques, les conflits militaires et les rivalités coloniales. Cependant, il y a eu des périodes de coopération qui ont jeté les bases d'une relation économique fructueuse dans les siècles à venir. L'histoire des relations économiques franco-britanniques du XVIII^e siècle est importante car elle permet de comprendre l'impact des événements historiques sur les relations économiques actuelles entre ces deux pays.

Les historiens soulignent l'importance de la rivalité commerciale entre les deux pays dans la détérioration des relations économiques. « La première remarque qui s'impose est que l'avance de l'Angleterre, le retard de la France, si évidents quand on se place à la veille de la Révolution, n'étaient pas alors des faits d'apparition récente ou soudaine ; le décalage entre les deux pays avait déjà été très net au début du siècle, disons à la mort de Louis XIV » [7, p. 255]. Pourtant, malgré ces échanges commerciaux importants, les relations économiques entre la France et l'Angleterre ont été marquées par des tensions et des conflits. La guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) a été un tournant majeur dans les relations commerciales entre la France et l'Angleterre, avec des conséquences à long terme pour les échanges commerciaux entre les deux pays. La guerre a vu

l'Angleterre chercher à étendre son influence commerciale en Espagne et dans les colonies espagnoles, ce qui a mis la France en difficulté.

La rivalité commerciale entre la France et l'Angleterre s'est également manifestée dans les conflits coloniaux en Amérique du Nord. Les conflits commerciaux entre les deux pays ont été exacerbés par l'émergence de la révolution industrielle en Angleterre. La révolution industrielle en Angleterre a également eu un impact significatif sur les relations économiques entre la France et l'Angleterre, avec l'Angleterre exportant des machines et des technologies qui ont contribué à moderniser l'industrie française. « Pour reprendre les termes de Rostov, les « conditions préalables au décollage » en Angleterre se sont accumulées et mûries beaucoup plus longtemps qu'en France » [7, p. 260].

Les échanges économiques entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle ont entraîné l'adoption de nombreux termes économiques anglais en français. Ces termes ont permis aux Français de se familiariser avec les concepts économiques anglais et ont facilité les échanges commerciaux entre les deux pays. Le mot *budget* est devenu l'emprunt le plus intéressant de cette époque. « Le Dictionnaire critique de la langue française » de Jean-François Féraud, publié en 1757, donne une définition : « Budget, dans le langage des finances, est un état de dépenses et de recettes » [27, p. 34]. Cependant, ceux-ci n'étaient pas nécessairement utilisés pour transporter de l'argent. Les « budgets » étaient le plus souvent utilisés par les voyageurs, les messagers, les bricoleurs et les colporteurs pour transporter de petites marchandises. Par exemple, Shakespeare a écrit que les bricoleurs « supportent le budget de la peau de truie ». Au fil du temps, le « budget » a commencé à faire référence à un type de folio contenant des documents importants. Finalement, le mot faisait simplement référence à la paperasse dans le folio, plutôt qu'au folio lui-même. « Ceux de nos représentants qui se servent du mot anglais budget [...] ignorent sans doute qu'il ne signifie autre chose qu'une bougette, une poche de cuir, un sac, une escarcelle. Quelle barbarie! » [6].

Les relations économiques entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle sont aussi complexes que les relations politiques. La principale raison en était le grand progrès

industriel de l'Angleterre. Malgré cela, il y a eu des périodes de collaboration et plusieurs emprunts anglais sont apparus dans la langue française.

2.3 Relations culturelles entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle

Au XVIIIe siècle, les relations culturelles entre la France et l'Angleterre ont connu une période de grande effervescence, marquée par un échange culturel intense entre les deux pays. Cette période, également connue sous le nom de « siècle des Lumières », a vu émerger de nouvelles idées et des mouvements culturels qui ont influencé l'art, la littérature, la philosophie et la science. « Au XVIIIe siècle la foi en la raison devint dominante : la partie éduquée de la société croyait qu'elle seule devait être écoutée en tout. Ces idées ont été appelées les Lumières. Le berceau des Lumières était l'Angleterre, où la science et la connaissance ont stimulé le développement du capitalisme » [1, p. 106].

L'un des principaux facteurs qui ont contribué à l'échange culturel entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle était la circulation des idées et des personnes. Les voyageurs, les érudits, les intellectuels et les bibliothèques privées et publiques ont également joué un rôle important dans cet échange culturel, permettant aux lecteurs de découvrir des œuvres d'auteurs étrangers. Les relations culturelles entre la France et l'Angleterre étaient souvent complexes et ambivalentes, avec des moments de tension et des moments de collaboration. En effet, au début du XVIIIe siècle, la France était le centre de la culture européenne, tandis que l'Angleterre était considérée comme un pays plus provincial et moins sophistiqué. Cependant, au fil du temps, l'Angleterre a commencé à développer sa propre culture, influençant à son tour la France.

Le XVIIIe siècle était marqué par l'importance de la littérature et de la philosophie dans les échanges culturels entre les deux pays. Les écrivains et philosophes français, tels que Voltaire et Rousseau, étaient très populaires en Angleterre, où ils étaient lus et traduits. De leur côté, les écrivains et philosophes anglais, tels que Jonathan Swift et Pope, étaient également populaires en France. Les échanges littéraires ont contribué à la diffusion des idées et des concepts entre les deux pays. « Dans la période des Lumières

classiques, la fiction en Angleterre a atteint sa plus grande floraison. Il est représenté par les noms de S. Richardson, G. Fielding, T.-D. Smollet, J. Lillo, R. Sheridan et d'autres » [4, p. 224].

En outre, la musique était un autre domaine clé de l'échange culturel. Les compositeurs français, tels que Jean-Philippe Rameau, étaient très appréciés en Angleterre, tandis que la musique anglaise, telle que la musique baroque de Handel, était populaire en France. Les concerts et les spectacles étaient fréquemment organisés dans les deux pays, permettant aux artistes de se produire et de partager leur art.

En architecture, l'influence de la France sur l'Angleterre était évidente dans le développement de styles tels que le néoclassicisme et le rococo. Les architectes français étaient souvent invités en Angleterre pour travailler sur des projets, tandis que des architectes anglais, tels que Robert Adam, se sont rendus en France pour étudier les styles architecturaux français. « L'un des chefs-d'œuvre du classicisme français de la seconde moitié du XVIIIe siècle est la Place de la Concorde à Paris, conçue par le remarquable architecte J. A. Gabriel (1698-1782). Le classicisme en tant que direction principale de l'architecture était également largement utilisé en Angleterre » [5].

Si nous parlons de science, les échanges scientifiques ont également contribué aux relations culturelles entre la France et l'Angleterre. « La popularité de la science grandit tellement qu'en Angleterre une société spéciale fut créée sous l'autorité du roi lui-même, et en France, à l'initiative du gouvernement, l'Académie des sciences. Les publications scientifiques ont été soutenues » [1, p. 105].

Un emprunt populaire dans la culture de cette époque était le mot *club*. Au XVIIIe siècle, selon « Dictionnaire de l'Académie française », ce mot signifiait une société dont les réunions étaient consacrées à des discussions philosophiques et politiques [26, p. 133]. Aujourd'hui, ce mot a légèrement changé de sens : « un cercle privé où une personne est représentée par des parrains et autorisée à participer aux élections » [27, p. 89].

On peut conclure qu'au XVIIIe siècle, la France et l'Angleterre ont eu un échange culturel intense, qui a conduit à l'émergence de nouvelles idées et de mouvements culturels qui ont influencé l'art, la littérature, la philosophie et la science. Outre la

littérature et la philosophie, la musique et l'architecture étaient également des domaines importants d'échange culturel. Les échanges scientifiques ont également contribué à renforcer les relations culturelles entre les deux pays.

2.4 Politique linguistique en France au XVIIIe siècle

Au XVIIIe siècle, la France était un pays très centralisé et la langue française était considérée comme un symbole de l'unité nationale. Le français était donc la langue officielle de la cour et de l'administration, et son utilisation était fortement encouragée. Il est à noter que les XVIIe et XVIIIe siècles sont les périodes de la formation de l'État français national. Mentionnons que ce processus exigeait la codification de la norme littéraire de la langue nationale. « Le grand intérêt pour les faits linguistiques inspire les écrivains et les grammairiens et donne lieu à un certain nombre de théories du langage, qui concernent principalement le vocabulaire » [3, p. 139].

Cependant, cette politique linguistique a également été contestée par certaines personnes, qui ont critiqué la suppression des autres langues régionales et minoritaires en France. Les langues régionales étaient considérées comme des obstacles à l'unité nationale et leur utilisation était souvent réprimée. La France révolutionnaire entame le combat contre les langues régionales à l'initiative de l'abbé Henri Grégoire, éminent humaniste surtout connu pour ses actions en faveur des Juifs et des Noirs. Il remet à la Convention, le 16 prairial An II (4 juin 1794) un « Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française » [10, p. 31]. « Pour les révolutionnaires, il y a urgence car la langue française, telle qu'on la parle à Paris, n'est encore maîtrisée à la fin du XVIIIe siècle que par à peine 12 % de la population » [10, p. 31].

En même temps, la France avait également des relations étroites avec d'autres pays européens, notamment l'Angleterre, avec laquelle elle entretenait des échanges culturels et linguistiques importants. La politique linguistique française a donc également été influencée par ces échanges.

Le XVIII^e siècle connaît un changement important quant aux langues sources des traductions. « Avec plus de 1000 traductions, la langue anglaise devient, de loin, la langue source la plus importante. Selon Nies, l'anglomanie de l'époque est surtout un phénomène de traduction » [21, p. 643]. Au cours du XVIII^e siècle, de nombreux termes anglais ont été empruntés par le français, en particulier dans les domaines de la mode, de la cuisine et de la marine. Ces emprunts ont enrichi la langue française, mais ils ont également été critiqués par certains, qui les considéraient comme une menace pour l'intégrité de la langue française.

En résumé, la politique linguistique en France au XVIII^e siècle a été marquée par une forte centralisation de la langue française, qui était considérée comme un symbole de l'unité nationale. Cependant, cette politique a également été critiquée pour son traitement des langues régionales et minoritaires, ainsi que pour son ouverture aux emprunts linguistiques étrangers. Ces questions ont influencé la manière dont la langue française a évolué au cours du XVIII^e siècle et ont des répercussions jusqu'à nos jours.

Le français s'affirme aussi comme la langue de référence de la diplomatie, dès les négociations du traité de Nimègue (1679) et des traités d'Utrecht (1713). C'est bien sûr en français que l'on parle et écrit au Congrès de Vienne (1815). « Le français est également employé dans la rédaction de traités qui ne concernent pas directement la France, comme celui qui sépare la Belgique des Pays-Bas, en 1831 » [10, p. 25].

A part l'influence de l'Angleterre sur la langue française, il convient également de noter l'impact de la pensée des Lumières sur la politique linguistique française du XVIII^e siècle. Les philosophes des Lumières ont prôné l'usage d'une langue claire et accessible pour tous, en opposition à la complexité et à l'obscurité de la langue latine qui était encore largement utilisée dans les domaines académiques et juridiques. Cette tendance a encouragé la diffusion de la langue française dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Le XVIII^e siècle a également vu l'apparition des premiers dictionnaires de la langue française, tels que le Dictionnaire de l'Académie française, qui a été publié en plusieurs éditions tout au long du XVIII^e siècle. Ces dictionnaires ont contribué à normaliser et à standardiser la langue française, en fixant l'orthographe, la grammaire et le vocabulaire.

Cependant, la politique linguistique française du XVIIIe siècle a également été marquée par des tensions entre la centralisation et la diversité linguistique. Certains auteurs, tels que Jean-Jacques Rousseau, ont défendu l'idée que chaque langue régionale devait être préservée et développée, car elle reflétait l'identité culturelle et linguistique de chaque région [16, p. 203].

La politique linguistique française du XVIIIe siècle a également été marquée par des mesures visant à renforcer la position de la langue française dans les colonies françaises. En 1762, le Roi Louis XV a publié l'édit de Versailles, qui a rendu obligatoire l'enseignement du français dans les colonies, notamment en Amérique du Nord et dans les Antilles. Cette mesure visait à renforcer la présence de la langue française dans les colonies, en opposition à l'anglais et aux autres langues européennes qui y étaient également utilisées [21, p. 34].

Le XVIIIe siècle a également vu l'émergence de la littérature française moderne, avec des auteurs tels que Voltaire, Montesquieu et Diderot. Leurs œuvres ont été largement diffusées en Europe et ont contribué à la diffusion de la langue française à l'étranger. En outre, l'Académie française, fondée en 1635, a continué à jouer un rôle important dans la promotion de la langue française en tant que langue nationale et internationale, en encourageant la création de nouvelles œuvres littéraires et en normalisant l'usage de la langue.

Cependant, malgré ces efforts pour renforcer la position de la langue française, le XVIIIe siècle a également vu l'apparition de critiques quant à la clarté et à l'universalité de la langue. Certains auteurs, tels que Jean-Jacques Rousseau, ont remis en question l'usage de la langue française en tant que langue universelle, car elle était considérée comme trop complexe et difficile à apprendre pour les étrangers. Rousseau a plutôt prôné l'usage d'une langue plus simple et plus proche de la langue vernaculaire, en opposition à la langue latine et à la langue française officielle.

Conclusion du chapitre 2

Les relations entre la France et l'Angleterre ont toujours été complexes et mouvementées, notamment au cours du XVIII^e siècle. Cette période est marquée par des événements politiques majeurs, tels que la guerre de Succession d'Espagne et la guerre de Sept Ans, qui ont eu un impact significatif sur les relations culturelles entre les deux pays. L'un des plus importants a été la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714). Cette guerre a opposé la France et l'Espagne à l'Angleterre, l'Autriche, les Provinces-Unies et le Portugal. Bien que la France ait finalement perdu la guerre, elle a réussi à conserver ses possessions coloniales en Amérique du Nord. Un autre événement clé a été la guerre de Sept Ans (1756-1763), qui a opposé la France et l'Autriche à l'Angleterre et la Prusse. Cette guerre a eu des conséquences importantes sur les relations culturelles entre la France et l'Angleterre, car elle a entraîné une augmentation de l'hostilité et de la méfiance entre les deux pays.

Malgré les tensions politiques, les échanges culturels entre la France et l'Angleterre ont continué à se développer tout au long du XVIII^e siècle, créant des mouvements artistiques et littéraires uniques. L'un des plus importants a été le mouvement littéraire des Lumières, qui est né en France dans les années 1720 avant de se répandre en Angleterre. Les Lumières ont été marquées par une confiance en raison et en science, ainsi que par une critique de la religion et de l'autorité. Les écrivains et philosophes des Lumières ont encouragé l'éducation, la tolérance et la liberté.

Les relations culturelles entre la France et l'Angleterre ont été complexes et changeantes tout au long du XVIII^e siècle. Bien que les échanges culturels aient continué à se développer, les tensions politiques ont souvent créé des obstacles à la communication et à la compréhension mutuelle.

En conclusion, la politique linguistique française du XVIII^e siècle avait pour objectif de promouvoir la langue française et de renforcer l'influence culturelle de la France en Europe. Cette politique s'est appuyée sur des institutions telles que l'Académie française pour réglementer et protéger la langue française, ainsi que sur des politiques éducatives visant à l'enseigner à l'étranger. Bien que certains aient critiqué cette politique, elle a eu un impact important sur la diffusion de la langue française dans le monde et a contribué à son statut de langue internationale.

CHAPITRE 3. EMPRUNTS ANGLAIS EN FRANÇAIS DU XVIII^e SIÈCLE

3.1 Rôle des anglicismes en français du XVIII^e siècle

Depuis le XVIII^e siècle, on observe une grande quantité d'emprunts à la langue anglaise dans le lexique du français qui continuent à se multiplier. Cette augmentation est due au développement politique et économique de l'Angleterre, ainsi qu'à l'expansion du commerce, de l'industrie et des sports. Il faut noter que l'emprunt direct d'un mot étranger en français est un phénomène rare. Ces emprunts nous apportent des informations sur l'état de la science et de la technologie, sur la naissance de nouvelles idées, les courants politiques et les changements historiques importants. De nombreux mots tels que « cabine », « chèque », « doker », « express », « interview », « reporter », « revolver », « smoking », « square », « touriste », « tramway » et « tunnel » ont ainsi été introduits dans la langue française à cette période historique. « Le français n'est pas une langue homogène (contrairement à l'illusion dominante), il se caractérise par une diversité des registres. Entre la langue soignée et le français populaire, il y a une infinité de niveau » [10, p. 32].

Les faits de langue empruntés à l'anglais, couramment appelés anglicismes, font depuis longtemps l'objet de nombreuses critiques dans les dictionnaires et autres ouvrages de référence. « Le terme anglicisme, lui-même emprunté à la langue de Shakespeare, en est alors venu à désigner, très souvent, non plus un simple emprunt à l'anglais, mais un emploi critiqué en raison de son origine anglaise » [13].

Les points de vue sur l'emploi des anglicismes à cette époque étaient souvent contradictoires. Certains écrivains et intellectuels français, comme Antoine Fournier, Charles Maurice de Talleyrand et Jean-Yves Rousseau, se sont opposés à l'utilisation des anglicismes dans la langue française, estimant que cela nuisait à la pureté et à la clarté de la langue [10, p. 15]. Cependant, d'autres, comme Jean-Baptiste Molière, Voltaire et

Marie Françoise de Gramont, ont défendu l'usage des anglicismes, soulignant qu'ils enrichissent la langue, la rendant plus précise et expressive. [10, p. 16]

Il n'est pas surprenant que l'anglais continue de se répandre dans le monde entier de nos jours. Henriette Walter (1999) signale que « dans la langue française, il y a plus de 13 % de mots d'origine étrangère dont 25 % proviennent de l'anglais. L'anglais se trouve en première position avant les emprunts à l'italien, au germanique ancien, à l'arabe, à l'espagnol, etc. » [17, p. 14]. Ce phénomène est en grande partie dû à des facteurs externes qui ont conduit à une diffusion mondiale de la langue. Ces facteurs sont souvent liés à des événements éventuels de l'histoire, tels que la puissance militaire, la domination politique, le dynamisme économique et le succès dans divers domaines. Ces causes ont contribué à la propagation de la culture anglaise, et donc de la langue anglaise qui l'exprime et la véhicule. « Il arrive que certains mots soient si parfaitement intégrés à la langue française et à sa configuration phonétique et orthographique – citons par exemple la « redingote » qui correspond à la déformation du mot anglais « riding coat », un « manteau pour monter à cheval » – qu'il n'est plus possible de repérer l'origine du mot si on ne connaît pas l'histoire de ce mot » [19, p. 14]. En somme, la diffusion de l'anglais dans le monde est davantage due à des facteurs externes qu'à la nécessité des systèmes linguistiques eux-mêmes. Une raison supplémentaire à l'expansion de l'anglais est la supériorité de la recherche scientifique américaine en termes de puissance et d'efficacité. Cette supériorité se traduit logiquement par une tendance de l'anglais à devenir la langue scientifique de référence dans le monde entier, y compris pour les chercheurs francophones.

Au XVIII^e siècle, les anglicismes sont devenus un élément important de la langue française et ont suscité un débat sur leur rôle et leur influence sur la langue. Certaines personnes se sont opposées à l'utilisation des anglicismes, tandis que d'autres les ont défendus. À la fin du XVIII^e siècle, l'usage des anglicismes était déjà devenu un phénomène courant dans la langue française, notamment dans les domaines scientifiques et techniques.

3.2 Emprunts anglais dans les dictionnaires français du XVIIIe siècle

Au XVIIIe siècle, la France était fortement influencée par la culture et la langue anglaises, en particulier dans les domaines du commerce, de la politique et de la littérature. Les dictionnaires de l'époque témoignent de son influence et présentent de nombreux emprunts à la langue anglaise. Ces emprunts étaient souvent associés à de nouveaux concepts ou objets introduits par les Anglais en France, tels que le sport (*cricket, football*), la mode (*tuxedo, duffle coat*), la technologie (*bateau à vapeur, locomotive*) et le commerce (*budget, entrepôt*). Les dictionnaires de l'époque se sont donc enrichis de termes anglais pour répondre à ces nouveaux besoins lexicaux. Il existe deux dictionnaires principaux dans lesquels vous pouvez trouver la plupart des emprunts anglais au XVIIIe siècle. Ce sont des dictionnaires tels que « Dictionnaire critique de la langue française » et « Dictionnaire de l'Académie française ».

Le Dictionnaire critique de la langue française de Jean-François Féraud est, pour la langue française post-classique, l'un des outils lexicographiques les plus avertis dont nous puissions disposer aujourd'hui. Il a été publié pour la première fois chez Mossy à Marseille en 1787-1788 et consiste en trois volumes folio totalisant plus de 2400 pages [27, p. 11].

De nombreux emprunts peuvent être trouvés dans « Dictionnaire de l'Académie française ». La rédaction et la diffusion de ce dictionnaire est une des missions de l'Académie française. « Depuis 1694, huit autres éditions se sont succédé et leur parution fut toujours un grand évènement puisque chacune d'elles fixait l'état de la langue d'une époque. Cette longue inscription dans le temps pourrait amener certains à croire que notre maison est un lieu de tradition, et ils auraient parfaitement raison, mais pourrait aussi les amener à penser qu'elle est imperméable aux changements, et ils auraient bien tort » [26]. Dans ce dictionnaire, de la 2e à la 5e édition, vous pouvez trouver de nombreux emprunts en anglais du XVIIIe siècle. Bien qu'il arrive que le mot ait été emprunté au XVIIIe siècle, il est apparu dans le dictionnaire dans des éditions ultérieures. Par exemple, le mot « *beefsteak* » est apparu dans la 6e édition. Cet emprunt dans le dictionnaire est interprété

comme « tranche de bœuf destinée à être grillée ou passée à la poêle » [26, p. 84]. De plus, le mot « plum-pudding » n'apparaît que dans la 7^e édition [26]. « Mot anglais, composé de plum, « prune », puis « raisin sec », et pudding, de même sens, lui-même dérivé, par l'intermédiaire du moyen anglais poding, « saucisse », de l'ancien anglais puduc, « égratignure, plaie ». Enfin, le mot « parachute » est apparu dans la 7^e édition, qui est composé de para-il et de chute [26, p. 675].

L'un des mots empruntés intéressants dans ce dictionnaire est le mot « cricket », un sport qui était très populaire en Angleterre à l'époque et qui a été introduit en France au cours du XVIII^e siècle. Le dictionnaire donne une définition du mot en français : « *Cricket, jeu d'Angleterre qui se joue avec une balle, des bâtons et des guichets, et qui est très en usage chez les Anglais* » [26, p. 114]. On pense que le jeu de cricket lui-même a été joué dès le XIII^e siècle, avec la première référence directe à celui-ci apparaissant en 1598 dans une affaire judiciaire qui faisait référence à un jeu appelé « kreckett » (parfois orthographié « creckett ») joué à la Royal Grammar School en Angleterre en 1550. Le cricket gagne progressivement en popularité jusqu'à ce qu'au XVIII^e siècle, il soit nommé sport officiel de l'Angleterre, étant l'activité de loisir préférée de la classe privilégiée.

Un autre emprunt à l'édition de 1798 est le mot très populaire « gentleman » . La définition de ce mot en français, telle que offerte par le dictionnaire : « *Gentleman, terme anglais parfois utilisé en France pour désigner un homme bien élevé, poli, qui a des manières douces et attirantes* » [26, p. 201]. Ce terme a été emprunté à l'anglais au XVIII^e siècle pour décrire les comportements et les modes de vie que l'élite française admirait et cherchait à imiter.

En somme, les dictionnaires du XVIII^e siècle témoignent de l'influence de la langue anglaise sur la langue française de l'époque et illustrent la richesse et l'évolution de la langue française.

3.3 Anglicismes dans les œuvres françaises du XVIII^e siècle

Les échanges commerciaux et culturels entre les deux pays ont conduit à l'introduction de nombreux termes anglais dans la langue française, en particulier dans les domaines de la mode, de la musique, des loisirs et du commerce. Les écrivains du XVIIIe siècle ont ainsi utilisé ces termes pour donner un sens de modernité et de sophistication à leurs écrits, et pour refléter les tendances culturelles de l'époque.

Les emprunts ont également contribué à l'enrichissement de la langue française en lui apportant de nouveaux termes et de nouvelles expressions. Ainsi, certains emprunts anglais ont été intégrés dans la langue française et sont encore utilisés aujourd'hui, tels que « le billet-doux », « le jockey » ou « les parties ».

L'utilisation des emprunts permet également de créer une distinction entre les différentes classes sociales. En effet, les termes anglais sont souvent associés aux classes supérieures et à l'aristocratie, tandis que la langue française est considérée comme plus populaire et plus commune.

Pour trouver des emprunts anglais dans le français du XVIIIe siècle, il est préférable de se tourner vers la littérature de cette époque. Pour l'analyse, des ouvrages tels que « Les Liaisons dangereuses » de Pierre Choderlos de Laclos, « Les Lettres persanes » de Montesquieu, « L'histoire de Gil Blas de Santillane » d'Alain-René Lesage conviennent le mieux.

Il est important de noter que la nouvelle « Les Liaisons dangereuses » a été écrite sous l'influence du roman épistolaire anglais, un genre qui a gagné en popularité au XVIIIe siècle. Le roman a été écrit à la fin du XVIIIe siècle, et les anglicismes étaient moins répandus à cette époque.

Les emprunts anglais dans « Les Liaisons dangereuses » reflètent l'influence de la culture anglaise sur la société française au XVIIIe siècle, en particulier chez les aristocrates. Les personnages du roman utilisent ces termes anglais pour montrer leur éducation et leur sophistication, ainsi que pour exprimer leur goût pour les modes et les tendances de la culture anglaise.

Ce roman ne contient pas autant d'anglicismes que d'autres œuvres du XVIIIe siècle. Bien que « billet-doux » soit maintenant considéré comme un terme français, il est en

réalité un emprunt de l'anglais « love letter ». Dans « Les Liaisons dangereuses », le Vicomte de Valmont décrit la lettre de Cécile de Volanges comme un « billet-doux » [29, p. 23]. Il s'agit d'un exemple d'emprunt lexical, qui est une forme d'emprunt consistant en l'adoption d'un mot ou d'une expression d'une langue étrangère dans une autre langue. Dans ce cas, le terme « billet-doux » a été adapté à la prononciation et à la grammaire françaises.

Les emprunts lexicaux sont courants dans toutes les langues et sont souvent utilisés pour nommer de nouveaux objets, concepts ou phénomènes qui n'ont pas de nom spécifique dans la langue d'origine. Dans le cas de « billet-doux », le terme français existait déjà, mais l'emprunt anglais a peut-être été perçu comme plus élégant ou plus romantique, d'où son adoption dans la langue française.

Dans la lettre LXXXI il y a les allusions aux mœurs anglaises [29, p. 108]. La Marquise de Merteuil parle des mœurs anglaises en matière d'amour, décrivant comment les Anglais sont réputés pour leur liberté et leur ouverture d'esprit en matière de relations amoureuses.

Toujours dans la même lettre LXXXI, on peut trouver un anglicisme [29, p. 111]. La Marquise de Merteuil décrit une scène où elle est en compagnie du Chevalier Danceny et où elle fait référence à un « jockey » : « *Nous montâmes ensuite à cheval, comme il était assez tard, nous rentrâmes par la grande route. A l'entrée du Bois, nous rencontrons une de ces chaises à jockey, où il ne manquait que le Maître; mais le jockey étroit en avant, sans doute pour nous laisser le temps de nous préparer à l'événement* » [29, p. 109]. Le mot « jockey » a été emprunté en anglais, puis en français, au mot écossais « jockey », qui signifiait à l'origine « garçon » ou « serviteur ». Le terme a ensuite été utilisé pour désigner les cavaliers qui montaient des chevaux de course en Angleterre, et le sens a été emprunté au français pour désigner ces mêmes cavaliers. Cet mot est un exemple d'emprunt qui a été emprunté directement à une autre langue sans traduction ni adaptation en français. Le terme a été adopté en français au XVIIIe siècle et est utilisé dans « Les Liaisons dangereuses » pour décrire un cavalier professionnel.

Un autre ouvrage remarquable où l'on peut trouver des emprunts à l'anglais est « Les Lettres persanes » de Montesquieu. Fait intéressant, c'est sous l'influence de cet ouvrage qu'ont été écrits « Liaisons dangereuses » de Choderlos de Laclos. Les « Lettres persanes » de Montesquieu ont aussi un sens littéraire indépendant, leur auteur a perfectionné le genre épistolaire et contribué à sa diffusion. Bien qu'il y ait peu d'emprunts anglais dans les Lettres persanes de Montesquieu, il y a quelques emprunts intéressants.

Dans la Lettre XXX (30), Montesquieu écrit : « *Je suis au désespoir de te dire que je n'ai point encore vu de près cette femme dont je t'ai parlé. Quelques **parties** que j'aie faites pour l'approcher, je n'ai pas pu réussir* » [31, p. 45]. Dans cette lettre, Montesquieu utilise le terme « parties » (souligné dans le texte original) pour désigner des sorties ou des excursions dans le but de rencontrer cette femme. Le mot « parties » est un emprunt à l'anglais, qui signifie des groupes de personnes participant à des événements sociaux ou des activités de divertissement. Cet emprunt montre comment la langue anglaise a influencé le vocabulaire français pour décrire les événements sociaux et les interactions entre les personnes. Il s'agit d'une traduction empruntée, également appelée calque.

Dans la Lettre LXXXI, Usbek fait référence à la mode anglaise et aux vêtements : « *Les vêtements des femmes sont assez galants, et beaucoup plus ajustés que ceux des hommes. Cependant, il s'est glissé dans leurs habillements quelque chose de cette simplicité anglaise que nous ne saurions souffrir* » [31, p. 128]. Ici, Montesquieu fait référence à l'influence de la mode anglaise sur la mode française. Bien qu'il n'utilise pas directement un mot anglais, il souligne l'influence culturelle anglaise sur la France au XVIII^e siècle.

Un autre excellent exemple littéraire où l'on peut trouver des emprunts anglais est « L'histoire de Gil Blas de Santillane ». Ce roman picaresque écrit par Alain-René Lesage, publié pour la première fois en 1715. Bien que l'histoire se déroule en Espagne et soit écrite en français, dans le roman de nombreux mots et expressions empruntés à l'anglais sont utilisés pour décrire la vie quotidienne et les interactions sociales des personnages, témoignant des échanges culturels entre la France et l'Angleterre à cette

époque. Par exemple, dans chapitre 2, livre 1, il y a une phrase: « *Nous voilà donc engagés dans le faste des grandeurs anglaises, dont le luxe me fait oublier les misères de ma destinée* » [30, p. 386]. Le terme « fast » est un emprunt anglais qui signifie « vitesse » ou « rapidité ». Le mot est utilisé pour décrire la rapidité avec laquelle le personnage principal, Gil Blas, est entraîné dans le monde de la haute société anglaise. Un autre emprunt intéressant est démontré dans la phrase : « *Les marins anglais, qui étaient encore plus ivres que nous, ont fait la même chose, et nous avons tous crié ensemble : Vive la liberté !* » [30, p. 298]. Dans ce passage, l'expression « Vive la liberté » est empruntée à l'anglais « Long live liberty », qui a été une expression populaire pendant la Révolution américaine. Cette expression était largement utilisée dans la littérature française du XVIIIe siècle pour exprimer le désir de liberté et d'émancipation.

En conclusion, il faut préciser que les emprunts anglais dans « Les Liaisons dangereuses » et dans d'autres œuvres littéraires du XVIIIe siècle témoignent de la richesse et de la complexité de la langue française à cette époque, ainsi que des échanges culturels entre la France et l'Angleterre.

Conclusion du chapitre 3

Il est irréfutable que depuis le XVIIIe siècle, l'anglais a un impact important sur le lexique du français. Cette influence est due en grande partie aux développements politiques et économiques de l'Angleterre, ainsi qu'à l'expansion du commerce, de l'industrie et des sports. Bien que certains aient critiqué l'utilisation d'anglicismes dans la langue française, arguant que cela nuisait à la pureté et à la clarté de la langue, d'autres ont défendu leur utilisation, soulignant qu'elle enrichissait la langue et la rendait plus précise et expressive. Aujourd'hui, plus de 13 % de mots de la langue française sont d'origine étrangère, dont 25 % proviennent de l'anglais. Cette expansion de l'anglais dans le monde est principalement liée aux facteurs externes, tels que la puissance militaire, la domination politique, le dynamisme économique et la supériorité de la recherche scientifique américaine. Bien que l'utilisation d'anglicismes puisse être critiquée, il est

important de se rappeler que ces emprunts nous fournissent également des informations sur les réalisations scientifiques et technologiques, les nouvelles idées, les courants politiques et les changements historiques sérieux.

Au XVIII^e siècle, la France était fortement influencée par la culture et la langue anglaises, en particulier dans les domaines du commerce, de la politique et de la littérature. Les dictionnaires de l'époque témoignent de cette influence en présentant de nombreux emprunts à la langue anglaise, qui étaient souvent associés à de nouveaux concepts ou objets introduits par les Anglais en France. Parmi les emprunts les plus courants, on trouve des termes liés au sport, à la mode, à la technologie et au commerce.

Les dictionnaires de l'époque, tels que le Dictionnaire critique de la langue française de Jean-François Féraud et le Dictionnaire de l'Académie française, se sont donc enrichis de termes anglais pour répondre à ces nouveaux besoins lexicaux. Bien que certains termes aient été empruntés au XVIII^e siècle, ils n'apparaissent dans le dictionnaire que dans des éditions ultérieures.

L'influence du roman anglais sur « Les Liaisons dangereuses » est clairement évidente à travers le style épistolaire et la structure narrative de l'œuvre de Laclos. Bien que le roman ne contient pas autant d'anglicismes que d'autres œuvres du XVIII^e siècle, les emprunts anglais dans le roman reflètent l'influence de la culture anglaise sur la société française à cette époque, en particulier chez les aristocrates. Les écrivains du XVIII^e siècle ont utilisé des termes anglais pour donner un sens de modernité et de sophistication à leurs écrits et pour refléter les tendances culturelles de l'époque. Les emprunts lexicaux sont courants dans toutes les langues et ont contribué à l'enrichissement de la langue française en lui apportant de nouveaux termes et de nouvelles expressions.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le thème des emprunts anglais dans la langue française du XVIIIe siècle nous a permis de voir l'influence significative de la langue anglaise sur la langue française de cette époque. Cette influence est largement due aux développements politiques, économiques et culturels en Angleterre, ainsi qu'à l'expansion du commerce et de l'industrie. Si certains ont critiqué l'usage des anglicismes dans la langue française, d'autres ont défendu leur usage, soulignant leur contribution à l'enrichissement de la langue française.

Cette influence s'est manifestée dans de nombreux domaines, tels que les affaires, la mode, la technologie, le sport et la littérature. Les écrivains du XVIIIe siècle ont activement utilisé des termes anglais pour diversifier leurs œuvres, mais aussi pour décrire des objets qui n'avaient pas d'équivalent en français. Les dictionnaires de l'époque étaient un exemple clair de cette influence, introduisant de nombreux emprunts à la langue anglaise pour répondre aux nouveaux besoins lexicaux. Ces dictionnaires illustrent ainsi la richesse et l'évolution de la langue française.

L'emprunt est un phénomène naturel et inévitable dans l'évolution des langues, reflétant les échanges culturels, commerciaux et scientifiques entre les communautés linguistiques. Bien qu'ils puissent être classés en deux catégories principales, les emprunts complets et les emprunts adaptés, leur présence dans une langue indique une ouverture et une richesse culturelles et linguistiques.

Les relations entre la France et l'Angleterre au XVIIIe siècle ont été marquées par des événements politiques tumultueux qui ont eu un impact significatif sur les relations culturelles entre les deux pays. Malgré cela, les échanges culturels ont continué à se développer, donnant naissance aux mouvements artistiques et littéraires importants comme les Lumières. La politique de la langue française à cette époque visait à vulgariser la langue française et à renforcer le rayonnement culturel de la France en Europe, ce qui a eu un impact significatif sur la diffusion de la langue française dans le monde et a contribué à son statut de langue internationale. Ces relations complexes et désordonnées

ont laissé une empreinte durable dans l'histoire et la culture des deux pays, témoignant de l'importance de la communication et de la compréhension mutuelle pour construire des relations constantes entre les peuples.

En résumé, il est clair que la langue anglaise a une influence significative sur la langue française depuis le XVIIIe siècle. Cette influence était en grande partie due aux développements politiques et économiques en Angleterre, ainsi qu'à l'expansion du commerce, de l'industrie et du sport. Il est important de comprendre que les emprunts linguistiques sont une partie normale et inévitable de l'évolution de toutes les langues, et ils fournissent également des informations précieuses sur les tendances culturelles et les changements historiques majeurs. Explorer le sujet de l'influence de l'anglais sur le français au XVIIIe siècle permet de mieux comprendre l'interaction linguistique entre les langues et les cultures, ainsi que l'importance d'étudier l'histoire de la langue pour mieux comprendre notre propre langue et son évolution.

Les dictionnaires de l'époque, tels que le Dictionnaire critique de la langue française de Jean-François Féraud et le Dictionnaire de l'Académie française, contiennent de bons exemples des anglicismes qui reflètent la nouvelle réalité du XVIIIe siècle. Il est à noter qu'une grande quantité de termes anglais sont entrés dans les dictionnaires d'éditions ultérieures.

Les œuvres littéraires comme « Les Lettres persanes » de Montesquieu, « Liaisons dangereuses » de Choderlos de Laclos et « Lettres persanes » de Montesquieu font preuve de l'influence de la culture anglaise sur la société française à cette époque, en particulier chez les aristocrates. Les écrivains du XVIIIe siècle ont utilisé des termes anglais pour donner un sens de modernité et de sophistication à leurs écrits et pour refléter les tendances culturelles de l'époque. Il s'agit de l'enrichissement de la langue française à l'aide des anglicismes.

BIBLIOGRAPHIE

1. Гісем О. В., Мартинюк О. М. Всесвітня історія : підруч. Харків : Ранок, 2021. 144 с.
2. Кромбет О. В. Фонографічна і семантична адаптації лексичних запозичень у французькій мові доби Відродження (на матеріалі новел XVI століття) : автореф. дис. на здобуття наук. ступеня канд. філ. Наук : 10.02.05 «Романські мови». Київ. нац. лінгв.ун-т. Київ, 2011. 20 с.
3. Матько І. Д. L'histoire de la langue française. Гродно : ГрГУ, 2006. 218 с.
4. Ніколенко О. М. Бароко, класицизм, Просвітництво. Література XVII-XVIII ст. : посібник для вчителя. Харків : Ранок, 2003. 224 с.
5. Особливості розвитку мистецтва доби Просвітництва. URL: https://vuzlit.com/565826/osoblivosti_rozvitku_mistetstva_dobi_prosvitnitstva
6. Clef du Cabinet, cité par Aulard. Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire, t. IV. 1097 p.
7. Crouzet F. Angleterre et France au XVIIIe siècle : essai d'analyse comparée de deux croissances économiques. Paris : CNRS-Éditions, 1966. 291 p.
8. Djandoeva P. V. Les anglicismes dans le lexique du français contemporain. Вісник Харківського національного Університету імені В. Н. Каразіна. Романо-германська філологія. Харків, 2009. Вип. 60 (867). 76 с.
9. Sablayrolles J. Les emprunts : du repérage aux analyses. Diversité des objectifs et des traitements. Neologica : revue internationale de la néologie. 2008. 16 p.
10. Stanislav O. Histoire de la langue française : manuel. Loutsk : Centre d'édition et de polygraphie Veja-Drouk. 2021. 68 p.
11. Gaviard Dunand M. Les emprunts linguistiques. Cantabrie: École Universitaire de Tourisme de Santander Université de Cantabrie. 2005. 31p.
12. Grégor I. Histoire du français. 48 p.
13. Guiraud P. Les mots étrangers. Paris : Presses Universitaires de France, 1971. 123 p.

14. L'emprunt linguistique : définition, contexte et traitement. URL: <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/25442/les-emprunts-a-langlais/lemprunt-linguistique-definition-contexte-et-traitement>.
15. Loubier C., De l'usage de l'emprunt linguistique. Office québécois de la langue française. 2011. 84 p.
16. Marchello-Nizia C., Picoche J. Histoire de la langue française. Paris : Nathan, 1989. 399 p.
17. McHugh K. Le Calque linguistique. Paris. 1984. 7 p.
18. Mudrochová R. La francisation des emprunts à l'anglais d'après l'orthographe rectifiée : son application en français de France et en français québécois. 2021. 14 p. URL: <https://journals.openedition.org/praxematique/6367#tocto1n3>
19. Pergnier M. À propos des emprunts du français à l'anglais. Paris: L'information grammaticale 1981. 28 p.
20. Pruvost J. La langue française: une longue histoire riche d'emprunts. Cergy-Pontoise: Université de Cergy-Pontoise. 26 p.
21. Polzin-Haumann C., Wolfgang S. Manuel de linguistique française. Berlin: Walter de Gruyter GmbH, 2015. 698 p.
22. Rapin A. Le Français, histoire d'un combat. Paris : Label France, 2020. № 26. 5 p.
23. Qu'est-ce qu'un emprunt syntaxique? Dernière mise à jour. 2019. URL: <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/index.php?id=24059>.
24. Walter H. L'aventure des mots français venus d'ailleurs. Paris : Laffont, 1997. 345 p.
25. Hodenco E., Calistru D. Les emprunts-source d'enrichissement du vocabulaire français. *ANALELE ȘTIINȚIFICE*. Universitatea de studii europene din Moldova, 2014. P. 75 – 80.

DICTIONNAIRES

26. Dictionnaire de l'Académie française. 3rd ed. Paris : Académie française, 1740. 932 p.
27. Féraud J.-F. Le Dictionnaire critique de la langue française. Marseille : Mossy, 1787. 2400 p.
28. Les dictionnaires français, outils d'une langue et d'une culture. Paris : Ophrys, coll. « Essentiel français », 2006. 201 p.

SOURCES D'ILLUSTRATIONS

29. Choderlos de Laclos P. Les Liaisons dangereuses. Paris : Chez Durand neveu, 1782. 400 p.
30. Lesage A.-R. L'histoire de Gil Blas de Santillane. Paris : Charpentier, 1715. 768 p.
31. Montesquieu C. L. d. S. Les Lettres persanes. Amsterdam : Laurent Versini, 1721. 375 p.